

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 6 février 2019, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n° :** D08-02-18/A-00396  
**Propriétaire(s) :** Andrew et Julie Jones  
**Emplacement :** 14, rue Osborne  
**Quartier :** 17 - Capitale  
**Description officielle :** partie de l'îlot A, plan M-53  
**Zonage :** R3P  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**AJOURNÉE LE 5 DECEMBRE 2018**

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires ont présenté une demande d'autorisation (D08-01-18/B-00400) qui, si elle est approuvée, aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. La parcelle située au 14, rue Osborne est occupée actuellement par une maison et un solarium attenant, qui ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à permettre la réduction du retrait de la cour latérale sud à 0,03 mètre pour la maison et le solarium attenant existants, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'au moins 1,2 mètre.

**LA DEMANDE** indique que la propriété fait actuellement l'objet de la demande d'autorisation précitée en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.